

2025

Votre bulletin municipal

# Plainoiseau

Toutes les infos de notre commune



# SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	3
ACTIONS SOCIALES	4
ÉDUCATION JEUNESSE	5
VIE ASSOCIATIVE	6
ACTIONS CULTURELLES	8
ACTIONS ENVIRONNEMENTALES & CITOYENNES	10
DOSSIERS IMPORTANTS	15
INFORMATIONS	20
COMMÉMORATIONS	22
ÉTAT CIVIL 2024	23

Directeur de la publication : Daniel Bondier - Maire

Conception : Daniel Bondier / Marie-Odile Ramelet / Eddy Lacroix / Anne-Marie Anstett / Christian Messenger / Jean-Philippe Curnillon

Réalisation graphique : Mathilde Ramelet

Crédits photos : Daniel Bondier / Eddy Lacroix / Anne-Marie Anstett / L'Instand'Art / Christian Messenger / Jean-Philippe Curnillon / Gilbert Guillemot / Freepik / Pixabay

Imprimé par : l'E.S.A.T. de Perrigny - [esat.imprimerie@apei-lons.fr](mailto:esat.imprimerie@apei-lons.fr)



# LE MOT DU MAIRE

La 29<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP) sur le changement climatique a eu lieu du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou, en Azerbaïdjan, avec des enjeux principalement financiers.

L'objectif était de trancher la question du soutien financier à destination des pays en développement et de définir le **nouvel objectif de financement climatique (NCQG)**. Mais le montant accordé a été très faible, par rapport aux attentes, environ le tiers de la demande initiale des pays en développement... J'espère que la COP30, qui se tiendra à Belém (Brésil) sera moins belliqueuse et plus diplomatique (référence les incidents avec la France qui n'était pas représenté à Bakou)...

À Belem, elle se consacrera au prochain cycle de nouveaux engagements au niveau national.

L'action climatique ne peut attendre, ce constat scientifique est important...

**« Nous devons un jour parvenir à ce que la protection de la planète devienne naturelle à l'homme ».**

*citation de Jean-Louis Étienne médecin et explorateur français*

Il reste un peu plus d'un an pour que notre mandat s'achève et il nous reste tant de chose à faire...

Quelques dossiers sont en cours de réflexion :

- **Les travaux sur les logements communaux** sont réalisés : Les portes et fenêtres, les ventilations, les chauffe-eau... classé priorité 1 pour l'obtention de la subvention DETR.
- **Maison en ruine rue Labordère** et ses deux dépendances. Le service des domaines de l'État à Dijon, a transféré ce dossier au Notaire de la commune avec l'accord des ayants droit. Nous pourrons travailler sur un nouvel espace après une recherche pour la reprise de la maison.
- **Biens sans Maître**  
En application de l'article 713 du code civil, les biens immobiliers qui n'ont pas de maître peuvent devenir la propriété de la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois, il convient tout d'abord de s'assurer que le bien peut être qualifié de bien vacant sans maître, conformément aux dispositions de l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).
- **La fibre**  
Concernant la mise en place du haut débit, tous les travaux d'infrastructure sont presque réalisés. Pour les rues restantes la mise en service sera effective début 2025

**Pour les années à venir :**

L'année 2025 est importante pour le travail en commun membres associés et autres communes.

- **Compétences eau potable et assainissement** : la plus-value intercommunale  
Les enjeux sociaux et environnementaux forts, soulignés par la sécheresse de l'été 2022 soulignent la nécessité d'une gestion de l'eau potable et de l'assainissement à l'échelle intercommunale.
- Les réflexions sur le PLU intercommunal vont commencer.
- La poursuite des réflexions en sécurité routière, car les usagers roulent encore très vite dans notre village limité à 50 et la zone 30. Je demanderai aux services de la gendarmerie d'intervenir.
- **L'Église** : Après une recherche de financement pour la mise aux normes électrique et la mise en œuvre d'un chauffage économique partiel qui pourront être en partie concrétisée, je l'espère.

Je tiens à remercier tous les partenaires de la municipalité : en premier, les conseillers municipaux, les associations, les membres de la commission « Action sociale », les membres des différents groupes de travail internes, les agents de la commune, et les administrés engagés pour leurs aides précieuses à maintenir la très bonne image du village et assurer son animation en continue.

Je salue et remercie nos grands élus et les services (de l'État, du Département, des associations (Association des Maires du Jura en premier) pour leur aides permanentes et constantes pour nous aider à faire aboutir nos importants dossiers d'investissement ou de gestion courantes.

**Ensemble, nous pouvons faire de Plainoiseau un village encore plus accueillant, sécurisé et respectueux de l'environnement.**

Daniel Bondier  
Maire



# ACTIONS SOCIALES

## ATELIERS ABRAPA

L'Abrapa service prévention en partenariat avec la Communauté de Communes Bresse Haute-Seille et la commune de Plainoiseau ont mis en place depuis l'automne des ateliers de prévention à destination des séniors. Ces ateliers sont financés par la conférence des financeurs et sont proposés gratuitement aux personnes.

C'est à la médiathèque intercommunale de Plainoiseau qu'un premier groupe a pu se familiariser avec la tablette tactile en suivant un atelier numérique intitulé « Happy Tab », et un deuxième groupe faire travailler son cerveau d'une façon ludique et amusante en suivant l'atelier « mémoire en jeu ».

De l'avis générale, les personnes ont apprécié ces ateliers et ont eu plaisir à se retrouver.



## REPAS DES AINÉS

Les membres de la commission action sociale ont su, comme chaque année, honorer les aînés de notre commune, aux côtés des élus, le dimanche 24/11 à la salle des fêtes.

Un repas excellent, préparé par Virginie Sornay Le Mijeli, de beaux moments en musique par Maria Coulon et quelques choristes de l'ensemble Vocal Marie Nodier; des rires, des sourires et beaucoup de bonne humeur !

Une journée réussie permettant notamment de lutter contre l'isolement et d'offrir des moments de convivialité et de chaleur humaine en fin d'année.

Nos aînés empêchés se

sont vus remettre un colis composé de produits locaux. Nous pensons bien à eux.

Merci à tous les bénévoles mobilisés.



## OPÉRATION BRIOCHES

Les membres de la commission sociale ont vendu aux habitants de Plainoiseau, en octobre 2024, 154 brioches au profit de l'APEI (Association de Parents d'enfants Inadaptés) pour un montant de 961€. Cette année la brioche était vendue 6€.

Merci pour votre générosité et votre accueil toujours bienveillant, lors de notre passage.

# ÉDUCATION JEUNESSE

## RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Pour cette rentrée scolaire, 137 enfants ont repris le chemin de l'école au sein du SIVOS de Montain Plainoiseau regroupant les communes de Montain, Plainoiseau, Lavigny, Le Louverot.

Durant les vacances d'été, les membres du SIVOS ont réalisé des travaux dans le hall d'accueil de l'école de Plainoiseau. Plafond, mur et nouveaux lavabos ont été installés. L'année prochaine, le revêtement de sol sera remplacé ainsi que l'installation d'un WC pour personne à mobilité réduite. La commune en a profité pour renforcer les poutres de la salle centrale à l'étage.

Lors de cette rentrée, nous avons accueilli une nouvelle professeure des écoles, Clara Jenet, originaire de Domblans, qui était remplaçante les années précédentes sur le bassin Lédonien. Le niveau scolaire, dont elle aura la responsabilité, est CE1-CE2.



### L'École Ouverte : Un Pont Entre Parents et Enseignants

Dans le cadre du renforcement des liens entre l'école et les familles, notre établissement met en place l'initiative « École Ouverte ». Cette action vise à inviter les parents à assister aux cours de leurs enfants afin de mieux comprendre le fonctionnement de la classe, les méthodes pédagogiques et les interactions entre élèves et enseignants.



### Les Sorties Piscine : Un Apprentissage Ludique et Essentiel

L'apprentissage de la natation est une priorité pour nos élèves. Chaque année, les enseignantes organisent des sorties à la piscine pour permettre aux enfants de se familiariser avec le milieu aquatique, d'apprendre à nager et de développer leur aisance dans l'eau.

### Lire et Faire Lire : Le Plaisir de la Lecture Partagée

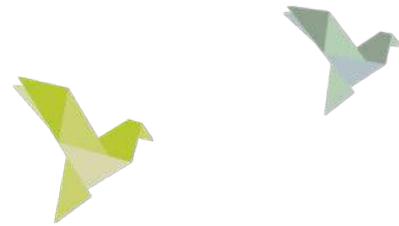
La lecture est une clé essentielle pour la maîtrise du français et la réussite scolaire. C'est pourquoi notre école participe à l'initiative « Lire et Faire Lire », un programme intergénérationnel qui met en relation des bénévoles passionnés de lecture avec nos jeunes élèves.



100 CARTES AVANTAGES JEUNES  
DISTRIBUÉES EN 2024

# VIE ASSOCIATIVE

REPAS DES ANCIENS  
COMBATTANTS -  
11 NOVEMBRE 2024



## MARCHÉ DE NOËL DE L'ASSOCIATION LES ENFANTS DU LOTUS

L'Association « Les Enfants Du Lotus » a organisé comme tous les ans un marché de Noël à la Fontaine-aux-loups (30 novembre – 1er décembre 2024), afin d'aider les plus démunis des pays Inde, Bhoutan et Népal.

Les fonds récoltés vont financer plusieurs actions :

- Permettre aux enfants de la rue d'accéder aux soins et à l'éducation scolaire (Shanti India, Inde du Nord)
- Pouvoir aider les enfants de l'orphelinat situé à Salleri au Népal (Association KetaKeti Avenir)
- Participer au projet Bhutan World Peace en apportant un soutien aux besoins élémentaires des jeunes moines (Bhoutan)



## LES COUREURS DU MONT GENEZET : UNE ANNÉE 2024 BIEN REMPLIE

C'est à la manière d'un couteau suisse, que cette association a su dynamiser le village de Plainoiseau en 2024 avec pas moins de 5 évènements à son actif et pas des moindres !

Nous avons pu participer de diverses manières à ces propositions, que cela soit en courant, en marchant, en visiteur ou en bénévole et nous retrouver autour d'une bonne table pour le traditionnel couscous déplacé en mars avec plus de 100 convives. Puis lors de la 3<sup>ème</sup> édition de la Rando-Barbecue dans les bois du Mont Morin sous un beau soleil de mai.

Nous avons ensuite taquiné la boule au traditionnel concours de pétanque

en septembre, malheureusement interrompu par un violent orage en début de soirée. Qu'à cela ne tienne ! voici le trail du Mont Genezet en début novembre qui a battu un record d'affluence cette année avec 240 concurrents à l'arrivée et un doublé 25/10 km pour le vainqueur. Pour la 2<sup>ème</sup> fois un parcours de 25 km vient compléter le très réputé 10 km, sans oublier les 50 marcheurs. Et enfin, ils ont su être persévérants pour faire renaître l'Activité Gymnastique tant appréciée qui rassemble une vingtaine de participant-es tous les mardis soir à la salle des fêtes depuis septembre.

**De bonne augure pour 2025 :** 22 mars - soirée couscous / 24 mai - randonnée barbecue / 6 septembre - concours de pétanque / 8 novembre - trail / tous les mardis soirs (hors congés scolaires) - gym volontaire



## ZOOM SUR LES ÉCURIES D'APHRODITE

C'est en 2020 que Lucile installe Les Ecuries d'Aphrodite dans notre village dont la vie est depuis rythmée par nos amis équidés que nous pouvons croiser dans les rues et sur les chemins.

Le centre équestre permet de pratiquer l'équitation à travers les cours, les stages et les balades.

Mais les écuries sont aussi une pension où prime, avant tout, le bien être et le confort du cheval.

Les cours, qui sont ouverts du débutant au galop 7, permettent de préparer les cavalier-ères aux divers concours équestres de la région, en endurance, saut d'obstacles et dressage.

L'occasion de valoriser le travail et de mesurer les progrès.

Les stages permettent de découvrir ou de progresser, selon l'envie, dans des disciplines telles que la voltige, les jeux, les galops, le travail à pied ou encore le dressage, sans oublier les sauts d'obstacles.

Mais nous retrouvons également Les écuries d'aphrodite lors des diverses manifestations du village, où Lucile répond toujours présente :

Bien sûr, en été, les portes ouvertes de l'écurie, mais aussi la chasse aux bonbons à poney pour Halloween ou encore les balades en calèche pour le marché de Noël organisé par le restaurant Le Mijeli.

En bref, c'est une kyrielle d'activités sportives ou ludiques que sait nous proposer ce sympathique centre équestre, qui participe activement à l'animation de notre village et égaye notre paysage.

Bravo et bonne route.



# ACTIONS CULTURELLES

## NOUVEAU RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE DE PLAINOISEAU

### Nicolas Guillaume



Je suis un domblanais de 47 ans. C'est suite à un désir de reconversion professionnelle et une formation dispensée par l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) en 2023/2024 à Dijon que j'ai pu devenir responsable du site de Plainoiseau pour le réseau médiathèque de la Communauté de Communes Bresse Haute-Seille (CCBHS), après y avoir été stagiaire, puis contractuel à temps partiel à partir de mai 2024.

Avant de prendre ce poste, j'ai notamment travaillé dans les milieux de l'éducation (enseignement du français en langue étrangère pour de jeunes migrants) et de l'événementiel (création et animation de jeux de rôle « grandeur nature »).

Je suis évidemment heureux d'avoir l'opportunité d'exercer cette fonction de médiathécaire à Plainoiseau, un site intercommunal appelé à se transformer après une période de travaux prochaine, en devenant un projet particulier et très inclusif pour la population du territoire.

## ANIMATIONS À LA MÉDIATHÈQUE



Récital harpe et hautbois par Agathe Hoffalt et Emmanuel Joan – juillet 2024



Atelier Tataki Zomé (impression végétale) – août 2024



Fresque participative par l'Atelier le Buisson – Biblis en folie – septembre 2024





## EN 2024, AU COLOMBIER DES ARTS

### Des nouvelles de la bibliothèque humaine

C'est devenu un rendez-vous régulier du premier trimestre de l'année : de janvier à mars, la bibliothèque humaine sillonne le territoire pour proposer aux habitant·es de se former pendant trois jours à la prise de parole. Ils et elles créent un récit à partir de leur vécu et de leur histoire personnelle, qui forcément, vient s'imbriquer dans l'Histoire, celle avec un grand H. Bref, ils et elles deviennent livres humains et à l'issue du stage, c'est le moment tant attendu de la restitution publique. Si au départ ce projet s'est fait la main avec la commune de Plainoiseau et s'est perfectionnée depuis 2018, la bibliothèque humaine est maintenant itinérante. C'est à Ménétru-le-vignoble qu'elle s'installe en 2024, et qu'elle se réinstallera en 2025, pour la prochaine édition qui sera la 8ème. Rendez-vous donc pour un stage du 26 janvier au 23 février, et une restitution publique, le 29 mars 2025. Et comme depuis plusieurs éditions, les livres humains sont et seront à réécouter en podcast sur Radio Campus Besançon. Mais l'expérience ne s'arrête pas là, puisque la bibliothèque humaine lance une version « hors les murs » pour faire découvrir le concept en dehors du territoire Bresse Haute Seille : c'est l'Ardèche qui se jette à l'eau en premier !

### De nouveaux ateliers ont fait leur entrée au Colombier

Chaque année au mois de juin c'est la fête des ateliers. La fête des ateliers, c'est quoi ? Comme un gala, c'est l'occasion pour les 118 adhérent·es de clôturer la saison en beauté : le moment idéal pour se laisser porter par les créations de l'atelier d'écriture, de s'évader en musique au rythme de la danse ou de la chorale, de découvrir les histoires contées par les marionnettes et l'atelier théâtre ! Bref, c'est une journée pour découvrir le travail des habitants et habitantes du territoire



Bresse Haute Seille qui, toute l'année, ont participé aux ateliers aux côtés de nos artistes associé·es.

Mais c'est aussi pendant cette fête que notre équipe collecte les envies et prend la température pour la saison prochaine. Et c'est ainsi qu'en septembre 2024, nous avons reconduit la chorale joyeuse et foireuse, les plumes du Colombier (atelier d'écriture), les mouvementé·es (atelier danse), et accueilli deux nouveautés : les cabanes indociles (atelier théâtre et écriture utopiste) et les échos latinos (atelier musique et chant d'Amérique Latine)... Un dernier atelier complètement victime de son succès !

Alors, il ne nous reste plus qu'à vous dire rendez-vous le samedi 14 juin 2025 pour la nouvelle fête des ateliers, où vous pourrez découvrir toutes ces superbes expérimentations artistiques.

### Et toujours des résidences

Tout au long de l'année, des artistes et compagnies continuent de venir créer au cœur des murs du Colombier des Arts. Parfois, ils et elles dévoilent des bribes de leur travail : ce sont les sorties de résidence, l'occasion pour l'équipe artistique de parfaire son projet et de dévoiler les coulisses de la création au public ; et aussi, l'occasion pour le public de découvrir les artistes, d'échanger avec eux et elles, et de leur faire leurs retours.

En 2024, ce sont 10 compagnies qui ont été accompagnées et parfois certaines reviennent plusieurs fois, tissant ainsi un vrai lien partenarial : la Cie du «i», la Cie Animal mou, la Cie Les îles voisines, Chloé Truchon, Benjamin Cipolla, la Cie Dafqa, la Cie La dernière maison du village, La Cie Taille 44, La Cie les Urbaindigènes, la Cie No man's land.

Et en 2025, c'est reparti !

Toute l'équipe du Colombier des Arts  
Contact : [contact@lecolombierdesarts.fr](mailto:contact@lecolombierdesarts.fr)  
06 08 68 54 25



# ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

## LES TRAVAUX DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE SEILLE (SIEH) EN 2024

Dans le cadre de son Schéma directeur, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Seille a réalisé cette année deux tranches de travaux importantes :

- Le renouvellement de la conduite de distribution rue de la Baume à Voiteur, qui dessert le quartier du « Saujet », entre Voiteur et Domblans sur la route départementale n° 120. Soit environ 520 mètres de canalisation fuyarde, de diamètre 125 (en fonte).
- La création d'une interconnexion entre Nevy-Sur-Seille et Voiteur, ayant pour objectif de sécuriser la distribution d'eau sur les deux communes et optimiser la défense incendie. Cette interconnexion a nécessité la pose d'une canalisation de plus d'un km, principalement en PE (polyéthylène - ø 125) sur la route de « Nevy », départementale n° 70 entre les deux communes. Une étude spécifique a été menée pour la traversée de Seille, qui a été réalisée par tranchage de la chaussée, au-dessus de la voute du pont.



Pour mémoire, le programme de travaux qui résulte du Schéma Directeur, nécessite des investissements à hauteur de 1,7 million d'euros. Afin d'assurer la viabilité de ce programme de travaux et moderniser nos équipements, une augmentation de nos tarifs sera nécessaire selon l'échéancier ci-dessous, pour atteindre, en 2028, un abonnement forfaitaire à 65 € et un prix du M<sup>3</sup> à 1,50 €.

	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
Part fixe (€HT/abonnement)	59	62	64	65
Part variable (€HT/m <sup>3</sup> )	1,30	1,40	1,50	1,50

## L'EAU, UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

Dans le cadre de la préservation de nos ressources, l'Agence de l'Eau engage un projet pour améliorer la qualité de l'eau et sa disponibilité sur l'ensemble du bassin, pour promouvoir des solutions basées sur la sobriété d'usage et la résilience, et pour protéger les milieux aquatiques ainsi que la biodiversité qui leur est associée. Concrètement, ce programme vise à accélérer les investissements, vous devriez voir apparaître une nouvelle organisation des taxes « Agence de l'Eau » sur les factures d'eau à partir de juillet prochain :

- Disparition des rubriques de redevance pour « Modernisation des réseaux » et « Pollution » au profit d'une rubrique unique « Consommation »
- Une rubrique liée à la performance du réseau, calculé sur le rendement et les pertes du réseau de distribution

En 2025, les travaux programmés concerneront principalement le renouvellement de la canalisation qui traverse la commune de Le Vernois pour desservir les sept communes avales (Le Louverot, Montain, Lavigny, Plainoiseau, Le Pin, Chille et Villeneuve-Sous-Pymont).

Parallèlement, une étude sera réalisée, suivie par la consultation des communes membres du syndicat pour répondre au souhait de la commune de Domblans d'adhérer au SIEHS.

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Comme chaque année la commune a organisé une matinée pour le nettoyage de printemps, une journée conviviale et ensoleillée.

De nombreux habitants, petits et grands, ont répondu présents et ont permis de ramasser encore trop de déchets sur la totalité de la commune.



Le prochain nettoyage de printemps est programmé au samedi 29 mars à 9h30.



# & CITOYENNES

## REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES ANNEE 2025

La tarification de la redevance des ordures ménagères (ROEM) pour l'année 2025 a été fixée lors du conseil syndical du 26/11/2024, selon les critères suivants :

- Pour un foyer d'une ou deux personnes en résidence principale : 141 euros.
- Pour de plus de deux personnes en résidence principale : 238 euros.
- Pour les résidences secondaires : forfait de 122 euros.
- Pour les chambres d'hôtes : de 1 à 3 chambres d'hôtes 122 euros ; de 4 à 5 chambres d'hôtes 196 euros.

## AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE VERDURE AU CENTRE DU VILLAGE DE PLAINOISEAU



## PRÉSENCE DU LYNX BORÉAL : CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES AUTOMOBILISTES DANS LE VILLAGE

Apparue à la fin des années 70 dans la région, la population de Lynx reste très fragile avec environ 150 adultes.

La mortalité routière constitue l'un des principaux freins au maintien de l'espèce dans de bonnes conditions de conservation.

En 2024, 26 individus ont été victimes de collision dont 23 furent mortelles. Et les années précédentes furent du même acabit. Ces collisions se produisent sur tous types de voiries (CD, RN, voies express, autoroutes, essentiellement en milieu boisé), ce qui ne permet pas d'envisager de réaliser des passages protégés.

Estimant que le seul levier d'action est une modification des comportements des usagers de la route, le centre Athénas domicilié à l'Etoile a souhaité voir se mettre en place une signalétique dédiée à cette espèce menacée.

Devant l'urgence à agir, au regard de l'importante surmortalité constatée chaque année (et la durée probablement trop longue d'une étude), le centre Athénas a décidé d'offrir des panneaux aux communes intéressées. (ces panneaux ont été autofinancés grâce à un legs).

C'est dans ce cadre, et après avoir participé à l'Envolée - la journée découverte annuelle du centre - en août 2024 à l'Etoile, que la municipalité a souhaité installer 4 panneaux autour de la commune. L'objectif est d'éveiller la vigilance des automobilistes en sortie de commune « Attention vous êtes susceptibles de croiser un lynx - ou un autre animal sauvage- et vous êtes invités à modérer votre vitesse notamment dans les espaces boisés».

Cet outil supplémentaire de sensibilisation renforcera les efforts déjà faits pour alerter de la vitesse excessive dans le village, permettra aussi de valoriser et de s'approprier le patrimoine naturel local et favorisera l'image de notre commune en faveur de sa faune (et de sa flore) sauvage.



## LES EEE : ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

### L'AMBROISIE

Le territoire de Bresse Haute Seille est considérablement impacté par cette plante exogène invasive. C'est donc à chacun d'agir.

Un arrêté préfectoral de 2007 rend la lutte obligatoire par tous et partout.

#### Que provoque l'ambroisie ?

Risque sanitaire : son pollen est fortement ALLERGÈNE et peut être à l'origine de nombreuses manifestations allergiques (asthme, conjonctivite, trachéite, rhinite, urticaire)

Diminution de la biodiversité : en envahissant les sols nus, elle concurrence nos espèces sauvages locales.

Nuisance pour l'agriculture : en se mélangeant aux cultures, elle réduit les rendements des récoltes, et en diminue leur qualité. C'est une plante adventice difficile à traiter.

À quoi ressemble-t-elle ? <https://ambroisie-risque.info/quest-ce-que-lambroisie/>

Comment lutter ? <https://ambroisie-risque.info/comment-lutter-contre-lambroisie/>

Pour effectuer un signalement : <https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/apropos>

Le service environnement de la CCBHS traite au plus vite tout signalement effectué sur cette plateforme.

Si vous avez des questions sur les procédures vous pouvez contacter la référente ambroisie sur la commune, Anne-Marie Anstett, 2ème adjointe au maire, tél : 06 72 47 50 84 ou [amanstett@wanadoo.fr](mailto:amanstett@wanadoo.fr)



### LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE (DU PIN)

Les poils urticants (ou soies) émis par les chenilles processionnaires du pin sont hautement urticants pour l'Homme.

Les risques sont les plus importants lors de la période de présence des chenilles : principalement de janvier à avril.

**Que faire lorsque l'on constate la présence de chenilles processionnaires ?**

**Comment lutter et s'en débarrasser ?**

Si elles se trouvent sur une zone peu fréquentée (ex. forêts), pas besoin d'intervenir !

Si leur présence représente un risque élevé, il faut s'en protéger !  
Pour plus d'informations : <https://chenille-risque.info/>



### NIDS DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES RETROUVÉS DANS LE VILLAGE



## LA GALEGA OFFICINALIS



La Galega Officinalis colonise désormais les abords des cours d'eau. Encore peu connue, cette espèce invasive est un danger pour les élevages.

D'une hauteur pouvant atteindre 1 m 20, elle ressemble au sainfoin cultivée. Toutes les parties de la plante sont toxiques, des racines aux parties aériennes.

Lien vers le centre de ressources : <https://especies-exotiques-envahissantes.fr/>

## LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est une espèce invasive, véritable fléau pour nos abeilles.

**Comment le reconnaître ?**

<https://frelonasiatique.mnhn.fr/identification/>

Pour plus d'infos et signaler sa présence : <https://lefrelon.com/>

**Comment agir chez vous ?**

Voici une recette pour capturer les frelons asiatiques : un mélange liquide de type 1/3 sirop de fruit rouge, 1/3 vin blanc et 1/3 bière brune fonctionne plutôt bien.



## LES FRELONS À PATTES JAUNES

Depuis un an 10 nids de frelons à patte jaunes ont été traités, par des privés et par la commune de Plainoiseau.



## LA RENOUÉE DU JAPON

Originnaire d'Asie, la renouée du Japon est une plante vivace à croissance rapide qui atteint 2 à 3 m de hauteur pendant l'été. Ses tiges creuses et noueuses sont semblables à celles du bambou, et à la fin de la saison, elle produit des panicules de fleurs blanc crème.

Cette plante figure au palmarès des pires espèces envahissantes de la planète. La renouée du Japon colonise les bords des plans d'eau, les milieux humides, les fossés, les canaux d'irrigation, les abords des routes et les milieux perturbés.

Pour toute question sur l'éradication de cette plante vous pouvez contacter Diane Muzard à la Communauté de communes Bresse Haute Seille : [d.muzard@bressehauteseille.fr](mailto:d.muzard@bressehauteseille.fr)



## RÉVISION D'AMÉNAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE PLAINOISEAU

**39.72 ha.**

Synthèse du document rédigé par Y.Gilbert, Chef de Projet Aménagement  
Révision d'aménagement forêt communale de PLAINOISEAU 2023 - 2042

**Période 2024 – 2043**

Globalement, la forêt a un niveau de bonne fertilité (87%).

### Étude de la composition :

Mise à part le Chêne, l'érable sycomore, le châtaignier, et le robinier représentent les essences complémentaires donnant de l'avenir au mélange.

Conclusion : Les résineux représentent le principal facteur de risque qu'il faudra estomper dans les prochaines années, lors des plantations par substitution.

**Feuillus :** La représentation des Bois Moyens (BM) est de 17%, cependant, 8% de ces derniers sont inaccessibles.

La classe des Gros Bois (GB) est absente. Les GB de la parcelle 5 ont été prélevés en 2022 suite à des dépérissements sur le frêne.

Résineux : Sur la totalité (15%) des résineux 10% sont mures ou arriveront à maturité dans la période.

A défaut, les structures représentant les classes d'âges plus jeunes restent largement en retrait avec 5%.

Conclusion : cette forêt garde un profil assez jeune.

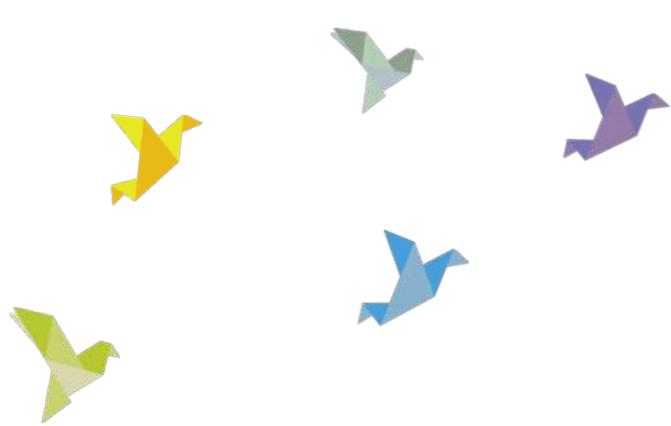
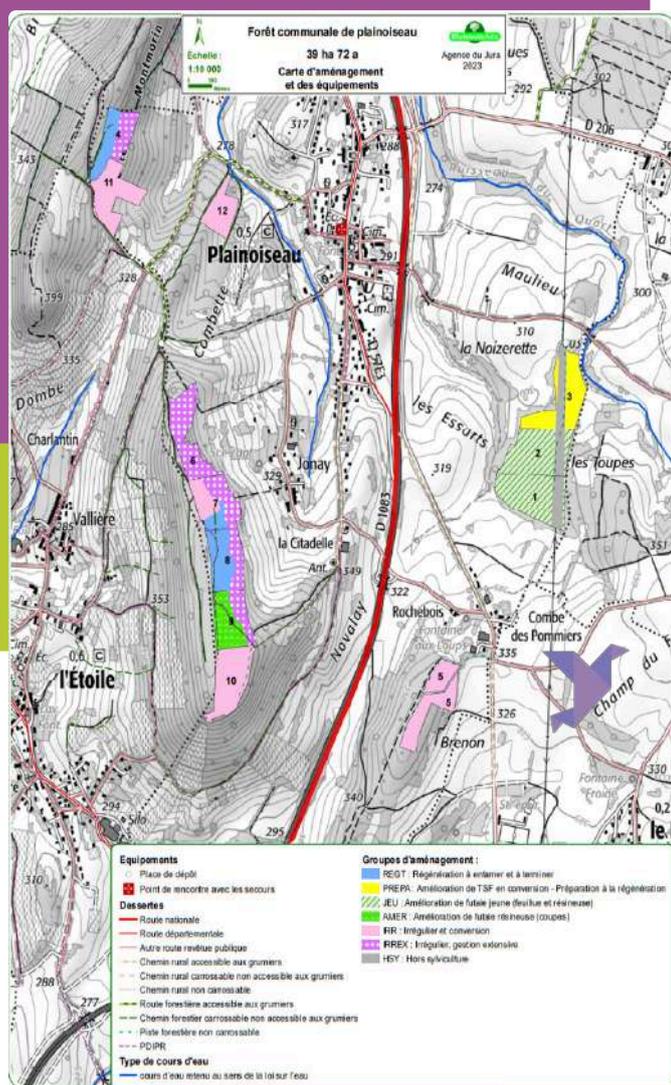
### Attente du propriétaire vis-à-vis de l'aménagement :

Deux attentes spécifiques, mis à part une forêt avec un état sanitaire correct – supprimer les plantations de résineux inadaptés aux sols de Plainoiseau, la commune se pose des questions sur l'avenir de sa forêt dans le cadre de la dynamique du réchauffement climatique, et de l'adaptation des essences forestières.

Elle souhaite également prendre en compte la biodiversité dans la gestion de son massif forestier, et reste sensible au traitement en irrégulier à couvert continu.

### OBJECTIFS PRÉCONISÉS POUR LA PÉRIODE 2024-2043 :

À titre indicatif, les volumes récoltés seront sensiblement plus élevés que par le passé disons plutôt proportionnels à l'avancement des groupes de régénération.



# DOSSIERS IMPORTANTS

## LE TRANSFERT DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Jusqu'à septembre, le transfert de gestion de l'eau et de l'assainissement collectif devrait être effectif au 1er janvier 2026. Pour mémoire, l'assainissement individuel est de compétence de la Communauté de Communes de Bresse Haute Seille (CCBHS) via le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Les services de la CCBHS travaillent sur ce volumineux dossier prioritaire depuis la précédente mandature, le transfert devait être effectif au 1er janvier 2020, repoussé au 1er janvier 2026. Des coûts d'études très importants ont bien sûr été engagés et dépensés.

Pour l'eau, notre gestion n'était pas transférable puisque nous sommes gérés par un syndicat qui est composé de communes dont les territoires sont sur 2 EPCI : la Communauté de Communes de Bresse Haute-Seille (CCBHS) et l'Espace Communautaire de Lons Agglomération (ECLA)

### À PROPOS DU SYNDICAT

Créé en 1933, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Seille (SIEHS) alimente en eau de consommation 4000 personnes.

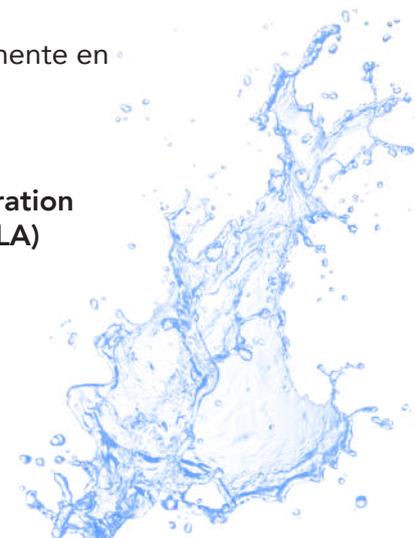
Il dessert le territoire de 11 communes proches de la haute vallée de la Seille :

#### Communauté de communes Bresse Haute Seille

Nevy-sur-Seille  
Voiteur  
Le Vernois  
Lavigny  
Le Louverot  
Montain  
Plainoiseau

#### Communauté d'agglomération de Lons-le-Sauvier (ECLA)

Villeneuve-sous-Pymont  
Chille  
Le Pin  
Baume-les-Messieurs



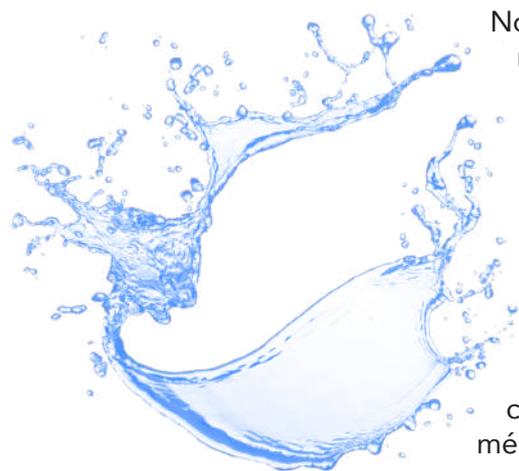
Lors des questions au gouvernement au Sénat, le 9 octobre dernier, le Premier ministre d'alors, Michel Barnier, a exprimé son souhait de « réduire les contraintes pesant » sur les collectivités locales et de leur « rendre de la liberté », en soulignant que « cela coûte souvent moins cher et peut rapporter beaucoup ». Prenant pour exemple l'eau et l'assainissement, il a annoncé souhaiter mettre un terme au transfert obligatoire de ces deux compétences aux intercommunalités en 2026, sous réserve que les transferts n'aient pas encore été réalisés.

### Attendons la décision du Conseil Communautaire...

Nous poursuivons l'étude sur nos réseaux d'assainissement collectif pour retrouver les entrées d'eaux parasites (eaux de ruissellement, sources d'affleurement, descentes de gouttières toitures, des vidanges de piscine, etc.)

Le bureau d'études a fait un premier test sur 20 maisons. 25 % ont des problèmes de branchement, fosses septiques non shuntées, ou dans les parties en réseaux séparés, les sorties mal branchées Eaux Usées (EU) dans Eaux Pluviales (EP) et inversement.

Un petit rappel : dans les zones d'assainissement collectif les propriétaires de maisons avaient 2 ans pour réaliser leur branchement, ce délai prolongé par le Maire à 10 ans après l'arrêté Préfectoral soit de mémoire, jusqu'en 2015 pour se mettre aux normes.



## SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE ET BIENS SANS MAÎTRE : DÉFINITIONS & PROCÉDURES D'ACQUISITION DES BIENS SANS MAÎTRE

Articles L 1123-1 à L 1123-4 du CGPPP (code général de la propriété des personnes publiques) et article 713 du code civil.

En application de l'article 713 du code civil, les biens immobiliers qui n'ont pas de maître peuvent devenir la propriété de la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Toutefois, il convient tout d'abord de s'assurer que le bien peut être qualifié de bien vacant sans maître, conformément aux dispositions de l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

### Trois situations doivent être distinguées :

**Cas de figure n° 1 :** le village est non concernée pour le moment

Lorsque le propriétaire est connu et décédé depuis moins de 30 ans sans laisser d'héritiers connu ou dont les héritiers ont refusé la succession. Il ne s'agit pas d'un bien vacant sans maître mais d'une succession en déshérence.

**Cas de figure n° 2 :** c'est le cas qui intéresse notre commune

Lorsque le propriétaire est connu, décédé depuis plus de 30 ans, et qu'aucun héritier ne s'est présenté ou n'a accepté la succession durant cette période de 30 ans : Le bien peut être qualifié de bien vacant sans maître. L'acquisition est de plein droit en application des articles L 1123-2 du CGPPP et 713 du code civil.

Les modalités sont précisées dans la circulaire préfectorale n°2016-31 du 13 juillet 2016, à savoir :

- Le conseil municipal doit prendre une délibération autorisant l'acquisition, par le maire, du bien sans maître (Conseil municipal du 25/10/2024) revenant de plein droit à la commune. La prise de possession est constatée par un procès verbal, affiché en mairie.

**Cas de figure n° 3 :** c'est aussi le cas qui intéresse notre commune pour un bien

Lorsque le propriétaire est inconnu 1 ou a disparu 2, et que les contributions foncières n'ont pas été payées ou acquittées par un tiers depuis plus de trois années ou font l'objet d'une exonération ou ne sont pas mises en recouvrement conformément aux dispositions de l'article 1657 du code général des impôts : Le bien peut également être qualifié de bien vacant sans maître.

### Terrain bâti :

S'il s'agit d'un bien qui n'a pas de propriétaire connu et pour lequel depuis plus de trois ans la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers, celui-ci peut être acquis par application de l'article L 1123-3 du CGPPP, soit :

1. Un arrêté du maire, pris après avis de la CCID, constatant que l'immeuble satisfait les conditions de l'article L 1123-1-2° doit être publié, affiché et s'il y a lieu, notifié aux derniers domicile et résidence du dernier propriétaire connu, aux habitants ou exploitant ainsi qu'au tiers qui aurait acquitté les taxes foncières et notifié au représentant de l'État dans le département.
2. Si aucun propriétaire ne se fait connaître dans un délai de six mois à dater de la dernière mesure de publicité, l'immeuble est présumé sans maître. Il y a vacance présumée du bien.
3. Par délibération, le conseil municipal ou l'EPCI à fiscalité propre doit incorporer le bien dans le domaine communal dans un délai de six mois suivant la vacance présumée du bien, sinon la propriété du bien est attribuée à l'État.
4. Cette incorporation est constatée par arrêté du maire.

### Terrain non bâti : non concernée ce jour

S'il s'agit d'un bien qui n'a pas de propriétaire connu, qui n'est pas assujetti à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lequel, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers, celui-ci peut être acquis par application de l'article L 1123-4 du CGPPP :

Six biens ont été repérés par la municipalité, ils ont fait l'objet d'une validation par le service des impôts. Le Maire en a recalé deux.

Références cadastrales	Adresse du bien	Bâti ou non bâti	Désignation du dernier propriétaire connu
ZC21	En Cueille - 1200m <sup>2</sup>	Non bâti	Baud Albert Henry Rue de la Lozere 69200 Venissieux
ZD82 ZD83	Les cartes - 5955m <sup>2</sup> - 125m <sup>2</sup>	Non bâti	Faivre Georges Rue de la citadelle 39210 Plainoiseau
ZI47	En crans - 1680m <sup>2</sup>	Non bâti	Faivre Désiré Route de Crotenay 39300 Champagnole
ZI24	Robinet - 2360m <sup>2</sup>	Non bâti	Wermuth Roger Avenue Daumesnil 75012 Paris
ZB45 (cas de figure N°3)	Rue Saint Antoine - 60m <sup>2</sup>	Bâti	Société coop Démocratique de consommation 39210 Plainoiseau

## NOUVELLE VOITURE DE SERVICE...

L'Opel VLU des services techniques de la mairie a rendu l'âme. Casse de la chaîne de distribution. Véhicule de 2006 avec 160 000 km, le choix était entre :

- faire démonter le moteur pour vérifier (coût à ajouter au dépannage du véhicule) et peut être découvrir une casse plus profonde et généralisée (changement du moteur).
- faire l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire plus sécurisé entre la partie conducteur et passager et l'espace utilitaire.

Nous avons fait le choix de renouveler la voiture par un d'occasion de type Kangoo. Il a été acheté avec un petit emprunt auprès de la caisse d'épargne. L'ancien véhicule a été laissé pour pièces au garage en remboursement du dépannage et du remisage.



## SALLE DES FÊTES : AMÉNAGEMENT DE LA TARIFICATION

Un aménagement des tarifs de la location de la salle des fêtes a été voté lors du conseil municipal du 7 février 2025 (cf. tarifs p.21). Comme nous avons installé un nouveau chauffage par pompe à chaleur qui fait également climatisation, nous allons appliquer pour chaque location un tarif fixe (revu à la baisse) et un tarif variable basé sur les consommations électriques réelles.

Un relevé de compteur sera réalisé à l'état des lieux d'entrée et de sortie. La consommation constatée sera ainsi multipliée par le coût du Kw/h du fournisseur, applicable à l'instant T. Ce nouveau calcul s'applique dès à présent à tous les nouveaux contrats.

Il est rappelé que le prix accordé aux habitants de Plainoiseau (1/2 tarif) ne doit pas profiter à des personnes extérieures au village (cession de contrat). Une pénalité de 2,5 fois le prix réduit pourra être appliquée et déduit de la caution.

## BILAN DES RADARS PEDAGOGIQUES

Depuis 6 mois, les infractions relevées par les nouveaux radars pédagogiques ne cessent de se multiplier à Plainoiseau.

Comme vous avez pu le constater, deux radars pédagogiques ont été installés courant 2024 dans le village, le premier dans la rue du Capitaine Arrachart (zone 50 km/h) et le second devant la salle des fêtes (zone 30 km/h).

Le but de ces équipements est, avant tout, de permettre une prise conscience des usagers quand à leur vitesse de circulation en agglomération et d'en appeler au civisme routier et à la prudence.

Ces radars sont munis d'enregistreurs de vitesse, ils permettent aussi au conseil municipal de disposer de données réelles et chiffrées pour les deux sens de circulation.



### Quelques chiffres clés ressortent ainsi des analyses de données :

- Rue du Capitaine Arrachart, 600 véhicules par jour circulent en moyenne dans le sens entrant et 55 % d'entre eux sont en excès de vitesse, avec un record à 115 km/h, un vendredi à 13h40 et un autre à 130 km/h.
- Devant la salle des fêtes - où la vitesse est limitée à 30km/h par la proximité de l'école, de l'accueil périscolaire, de la médiathèque, de la mairie, de la salle des fêtes - 1200 véhicules par jour circulent en moyenne dans le sens entrant et 81 % d'entre eux sont en excès de vitesse dont 50 % à plus de 38km/h. Le record est de 100 km/h, un vendredi à 18h30.

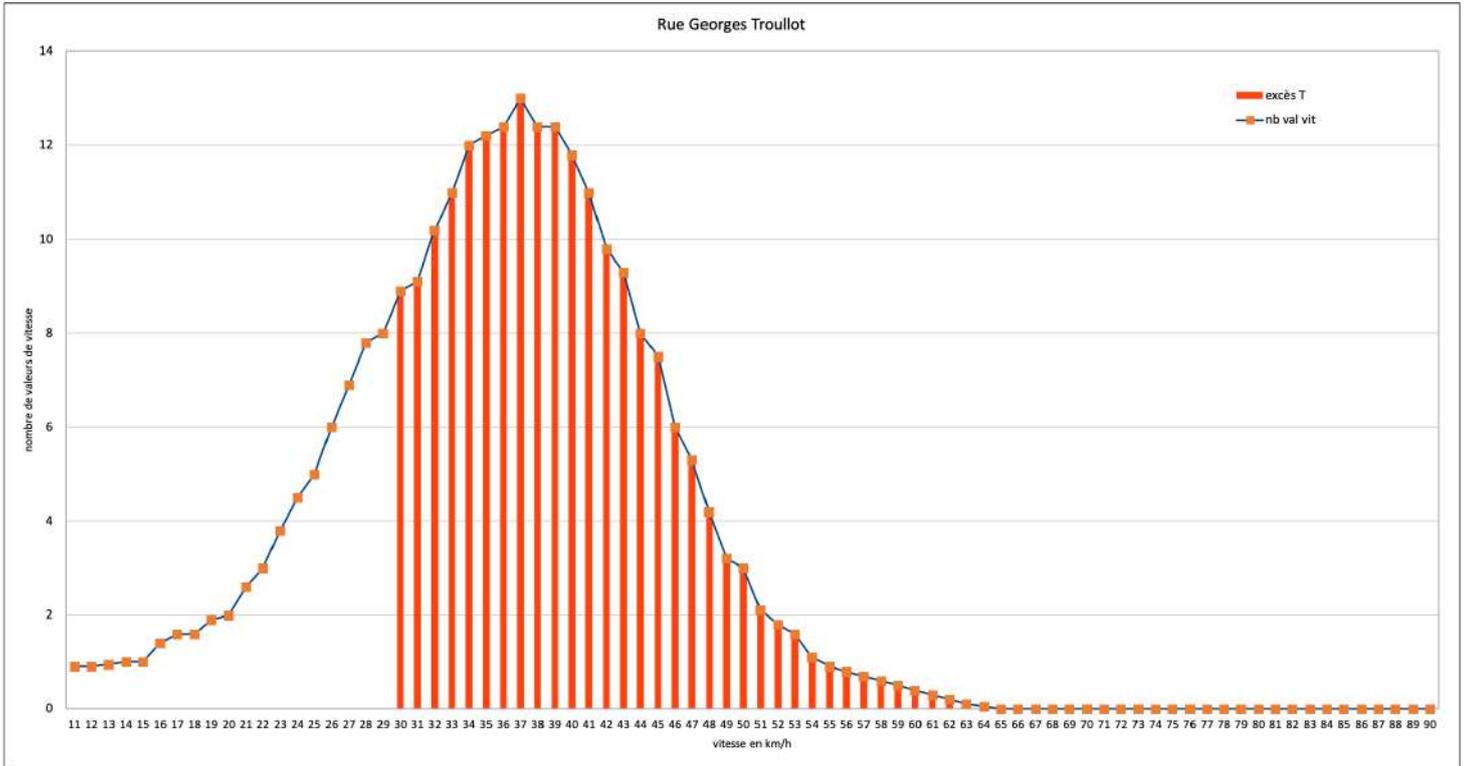
Au bilan, malgré les efforts réalisés ces dernières années pour ralentir la vitesse du trafic dans le village (rétrécissement à l'entrée nord, voie CVCB, zone à 30km/h, plateau à l'église, agencement des trottoirs,...), nous n'y sommes pas. Rien ne freine l'Automobiliste dans son Armure d'Acier !

C'est pourquoi, **plusieurs actions vont être mises en œuvre ces prochaines semaines :**

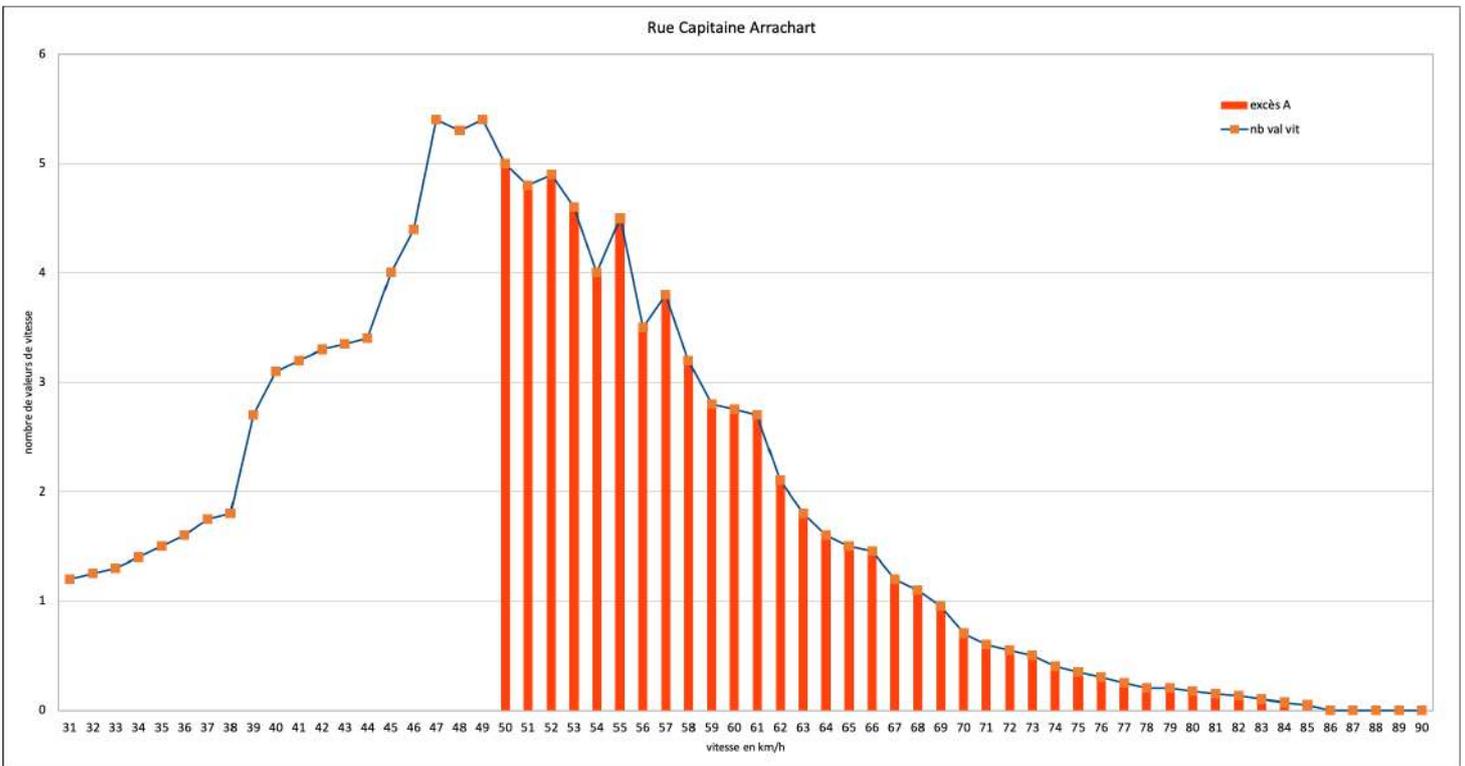
- d'abord informer les riverains par le présent bulletin et plus largement par voie de presse.
- puis procéder à des contrôles ciblés de la gendarmerie sur la base des relevés.
- reprendre le sujet en Commission Voirie du conseil municipal.
- organiser une réunion publique avec les villageois
- décider de nouvelles solutions techniques pour compléter le dispositif en place.

Mais une fois de plus, le conseil municipal appelle au civisme et à la prudence pour la quiétude de tous : La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres ... même en voiture !

**BILAN DE LA VITESSE DES VOITURES AU NIVEAU DU RADAR PÉDAGOGIQUE DE LA RUE GEORGE TROUILLOT**



**BILAN DE LA VITESSE DES VOITURES AU NIVEAU DU RADAR PÉDAGOGIQUE DE LA RUE DU CAPITAINE ARRACHART**



# INFORMATIONS

## J'AI 16 ANS, JE ME RECENSE

### Recensement citoyen obligatoire

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement citoyen ou militaire.

#### Quels avantages ?

Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui vous permet :

- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ;
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

Ensuite, l'attestation de participation à la JDC ou une attestation provisoire «en instance de convocation» (par exemple, en cas d'attente de la convocation à la JDC) vous permet :

- d'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire
- de vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

#### Où effectuer le recensement citoyen ?

- à la mairie de votre domicile.

## MAIRIE DE PLAINOISEAU

- Le lundi matin de 10h00 à 12h00
- Le mardi après-midi de 17h00 à 19h00
- Le mercredi matin de 10h00 à 12h00
- Le vendredi après-midi de 14h00 à 16h30

Le Maire ou l'un de ses Adjointes peuvent également vous recevoir uniquement sur rendez-vous, à prendre auprès du secrétariat.

Exceptionnellement en dehors des permanences, en laissant vos coordonnées auprès de la secrétaire de mairie, le Maire vous recontactera.

## POUR PRENDRE CONTACT

Par téléphone : [03 84 25 32 39](tel:0384253239)

Par E-mail : [mairie.plainoiseau@wanadoo.fr](mailto:mairie.plainoiseau@wanadoo.fr)

Par courrier: 350 rue Georges-Trouillot  
39120 PLAINOISEAU

Sur le site internet : [www.plainoiseau.fr](http://www.plainoiseau.fr)

## JE M'INSCRIS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

**Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :**

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française
- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour
- jouir de ses droits civils et politiques.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal
- de sa qualité de contribuable
- de sa qualité de gérant de société.

Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

## PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie. Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle.

Un décret publié au journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

**Rappel :** le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeurs, de sexes différents ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer en mairie.

## LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

### Tarifs :

- 300 €uros le week end (mise à disposition des clés le vendredi soir et restitution le lundi matin)
- 100 €uros la journée ou la soirée du lundi au jeudi
- 1/2 tarif pour tous les habitants de la commune (une fois par an)

### Les obligations inhérentes à toute location :

- Facturation des consommations électriques réelles
- Chèque de 1 400 €uros de caution
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- États des lieux d'entrée et de sortie

Il est rappelé que toute sous-location est formellement interdite et que les gestionnaires des salles ont tout pouvoir pour juger la recevabilité d'une demande.

### CONTACTS POUR LA SALLE DES FÊTES

- Salle polyvalente :

Mairie de Plainoiseau - 03 84 25 32 39  
- [mairie.plainoiseau@wanadoo.fr](mailto:mairie.plainoiseau@wanadoo.fr)

### CONTACTS POUR L'ESPACE CULTUREL INTERCOMMUNAL

- Le Colombier des Arts :

Association L'InStand'Art au 09 52 87 62 76  
ou [lecolombierdesarts@gmail.com](mailto:lecolombierdesarts@gmail.com)

## TRANSPORT À LA DEMANDE

### SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

Vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer un déplacement essentiel ?

 Un transport occasionnel, géré par l'Association Intercommunale de Réinsertion (AIR), sur prescription sociale, peut être mis en place pour permettre l'accès à :

- Un RDV médical
- Un RDV administratif
- Un entretien d'embauche
- Un emploi, une formation, un stage
- Un projet socio-culturel avec une association
- La visite d'un proche éloigné

Pour toute demande de transport, merci de contacter la France Services de Sellières afin de vérifier votre éligibilité au service.

Coût du trajet aller-retour : 25 centimes/km depuis le lieu de prise en charge jusqu'au lieu de rendez-vous

Le tarif est plafonné à 5€ si le rdv ne dure pas plus d'1h30. Au-delà, un supplément de 2€ sera demandé.

### Contact :

France Services de Sellières : 03 84 24 58 05  
Horaires d'accueil : 8h30-12h — 14h -17h30

## JEUX

### Les rues

Marie-Odile, qui a des origines alsaciennes, s'est rendue compte que plusieurs noms de rues de Plainoiseau contiennent le nom d'une rivière d'Alsace qui prend sa source dans les contreforts du Jura.

Trouvez le nom de cette rivière pour trouver le nom des rues ... ou l'inverse ! Et soyez curieux de son parcours.

T	R	O	U				O	T	
V	E	R	P				E	R	E
P	A	V				O	N		
C		T	A	D	E			E	

### Les Objets perdus

À la suite de la visite sur le terrain, derrière la médiathèque, dans le cadre du projet ENVI (Espaces Nouveaux Villages Innovants), Anne-Marie a retrouvé plusieurs objets perdus par les participants.

Aidez Anne-Marie à retrouver chaque propriétaire :

- L'objet de Lucille n'a pas d'aiguille
- L'objet de Michel a une pile
- L'objet d'Olivier se porte, mais pas celui d'Ariane
- L'objet de Michel a du bleu



# COMMÉMORATIONS



Cérémonie du 8 mai 2024



Cérémonie du 11 novembre 2024



C'est avec une profonde tristesse que l'association des anciens combattants et victimes de guerre de l'arrondissement de Lons-Le-Saunier section de Plainoiseau déplore le décès de trois de ses membres en 2024.

M<sup>me</sup> Bonglet Colette décédée le 30 août 2024. Elle faisait partie de la section des anciens combattants depuis 1980 avec son mari René.

M<sup>r</sup> Gallet Roland décédé le 17 juillet 2024. Il faisait partie de l'association depuis 1980 et a été porte-drapeau de nombreuses années.

M<sup>r</sup> Bataillard Marcel décédé le 6 octobre 2023. Il était membre de l'association depuis 2013.

Leur disparition laisse un vide immense.

Reposez en paix, nous ne vous oublierons jamais.

# ÉTAT CIVIL 2024

## ILS SONT NÉS

Paul BOUQUET  
Julie HERTZOG  
Jules BINET  
Maël BARBEAUX  
Mathias DUMONT

16 mars  
12 juin  
10 juillet  
28 septembre  
23 octobre

## ILS SE SONT UNIS

CATTENOZ Thierry & NUGIER Isabelle

29 février

## ILS SE SONT PACSÉS

CHAPOUTOT Gaspar & LAROCHE Clémentine  
GODARD Claude & PEGUILLET Chantal  
TOMAKPLEKONOU Joël et PETITJEAN Virginie

26 février  
1<sup>er</sup> octobre  
4 novembre

## ILS NOUS ONT QUITTÉS

MARGUIER Liliane  
TOURNIER Daniel  
GALLET Rolland  
JANEY Colette épouse BONGLET  
VACELET Pierre  
PLATHEY Jean-Claude

4 juin  
16 juin  
17 juillet  
30 août  
7 octobre  
27 décembre

# ASSOCIATIONS DU VILLAGE

## Association de chasse

Sébastien Comte — 06 81 47 64 71

## Les coureurs du Mont Genezet

Alain Ponton — 06 27 22 61 73

## L'InStand'Art

Espace Culturel Le Colombier des Arts  
Pauline Matteoni (coordinatrice) — 06 08 68 54 25  
Thomas Marcos (président) — 09 52 87 62 76

## APE (Association des Parents d'Élèves)

Fanny Marie (présidente)

## Equi-Genezet

Julien Abt - [equigenezet@gmail.com](mailto:equigenezet@gmail.com)

## Section locale des anciens combattants

Président Gilbert Guillemot  
Trésorier Sylvain Pellicioli — 06 08 57 77 22  
Secrétaire Jean Philippe Curnillon — 06 89 75 36 14

## Tremplin Zik Assoc

Céline Lacroix — 06 74 94 01 49  
[tremplinzik.assoc@gmail.com](mailto:tremplinzik.assoc@gmail.com)





## BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants, nouveaux propriétaires ou locataires arrivés sur la commune de Plainoiseau. Il est recommandé de vous présenter en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat. Vous pourrez ainsi donner vos coordonnées à la secrétaire pour intégrer le listing permettant de recevoir par voie dématérialisée le bulletin municipal ou toutes autres informations importantes. Vous avez aussi la possibilité de vous inscrire sur la liste électorale.

